

## INFORMATION : VALEUR DU POINT 2018 ET SMIC

Le gouvernement a annoncé le 15 décembre dernier une augmentation de 1,24% du SMIC au 1er janvier 2018. Cette revalorisation porte le SMIC à 9,88 € brut par heure soit un salaire brut mensuel de 1 498,47 €.

L'indice plancher de l'échelon 1.1 de notre convention collective est concerné par cette mesure de revalorisation mécanique. **En conséquence, il convient d'appliquer le SMIC au salaire plancher de l'échelon 1.1.** Les autres indices planchers ne sont pas impactés.

Cette disposition est à l'ordre du jour de la prochaine Commission Paritaire du 23 janvier, la précédente ayant eu lieu le 6 décembre, avant les annonces du gouvernement.

Nous nous tenons, bien entendu, à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.